



Communiqué de Presse

3 Janvier 2020

Plaidoyer pour la réhabilitation du diesel

Bart Somers, Professeur au Zero Emission Lab à l'Université de Eindhoven, plaide pour la réhabilitation du diesel afin de permettre l'atteinte des objectifs climatiques.

Pour Bart Somers, le « diesel bashing » n'est pas mérité. Les moteurs diesel actuels sont plus efficaces que l'essence, émettent moins de CO₂, et les niveaux d'émission de NO_x (monoxyde d'azote) et de particules fines sont sous contrôle.

Guido Savi de FEBIAC Luxembourg, nous apporte quelques éclaircissements.

Etant donné que les moteurs diesel émettent en moyennes 10% de CO₂ de moins que les moteurs essences, le transfert rapide des motorisations diesel vers l'essence a provoqué une augmentation de émissions de CO₂ au niveau européen, qui pour les voitures particulières sont passées de 117gr/km en 2017 à 118 gr/km en 2018, et les prévisions pour 2019 affichent plus de 120gr/km.

Guido Savi reconnaît toutefois que les motorisations diesel anciennes produisaient un niveau d'émission supérieur aux motorisations essences. Par exemple, la norme Euro 1 fixait la limite de NO_x à 437 gr/km pour l'essence et à 873 gr/km pour le diesel.

Depuis, les constructeurs automobiles ont investi considérablement dans les développements technologiques et les limites de NO_x ont pu être été réduites de plus de 10 fois. Avec l'entrée en vigueur récente de la norme Euro 6d, les limites d'émission de NO_x (80 mg/km) et de particules fines (4,5 mg/km) sont quasi au même niveau pour l'essence et le diesel.

De plus, des études récentes réalisées dans plusieurs Etats membres ont démontré que les moteurs diesel récents peuvent filtrer plus de particules qu'ils en émettent.

Les motorisations diesel bénéficient également du soutien de Green NCAP, un groupement de consommateur européen qui salue l'évolution des diesels de la dernière génération qui montrent d'excellents résultats environnementaux.

Au cours de ces dernières années, de nombreuses villes européennes ont introduit des zones à basse émissions (Low Emission Zones) exprimées en normes Euro, mais aucune ville n'interdit l'accès aux motorisations diesel récentes Euro 6d. Certaines villes viennent même d'annoncer qu'elles pensaient à supprimer ces zones à basses émissions afin d'assurer l'atteinte des objectifs climatiques.

Plus d'infos :

Guido Savi

FEBIAC Luxembourg

Tel : +352.691.241.675

guido.savi@febiac.lu